

Assemblée communale ordinaire, 12 décembre 2019, à 20h00,
À la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 44 du mercredi 27 novembre 2019 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 août 2019
2. Vente de terrains : parcelles N° 635 et 636 CG Construction Sàrl, 651 Sophie Baumgartner, 681 Noémie et Johan Vuillaume, 687 Sophie et Simon Rebetez
3. Nomination d'un membre à la Commission de vérification des comptes
4. Diverses communications du Conseil communal

Président : Clovis Brahier (vice-président)
Secrétaire : Jean-René Brahier
Scrutateurs (trices) : Nicolas Gogniat-Rohrer et Dave Brahier
Nbre de participants : 29

Le président Clovis Brahier ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir.
Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 août 2019

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée qu'une demande de modification est parvenue au secrétariat émanant de Jean-Louis Berberat dans le délai légal. Cette dernière a été traitée par le CC qui l'approuve et qui a demandé au secrétaire communal de faire la correction (voir PV présenté ce soir, en copie sur le site internet). Jean-Louis Berberat - OK
Ce PV est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Vente de terrains : parcelles N° 635 et 636 CG Construction Sàrl, 651 Sophie Baumgartner, 681 Noémie et Johan Vuillaume, 687 Sophie et Simon Rebetez

Samuel Gerber explique qu'il s'agit de vendre cinq parcelles de terrain en zone à bâtir, trois aux Clos Miserez et deux au Crât des Oiseaux.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il continue son explication en informant l'Assemblée que ces quatre ventes de terrain lui seront présentés séparément soit :

Parcelles nos 635 (761m2) et 636 (768m2) à CG Construction Sàrl, Célien Gigandet, Les Breuleux

Pour cette première vente, le rapporteur du CC Samuel Gerber cède la parole à M. Philippe Cattin représentant de la société susmentionnée, en précisant en préambule que ces deux parcelles se trouvent en zone à bâtir H2 au lieu-dit le Clos Miserez.

Philippe Cattin présente en détail et sur beamer le projet de construire deux immeubles côte à côte avec l'aménagement de deux appartements individuels dans chaque immeuble.

Philippe Cattin précise les intentions du groupe en informant l'Assemblée que ces quatre appartements sont destinés à la vente.

Après toutes ces informations précises et claires aussi bien sur le projet que sur les principaux matériaux qui seront utilisés, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion

Durant un échange constructif sur ce projet, il faut noter les interventions suivantes :

Nicolas Gogniat-Rohrer demande à combien est estimé la vente de ces appartements. Philippe Cattin lui répond entre 600 et 700 mille francs.

Jean-Louis Berberat s'interroge sur le fait qu'il ne soit pas prévu un seul chauffage pour ces deux maisons. A ce sujet, Philippe Cattin qu'il s'agit d'un choix délibéré afin d'éviter la constitution d'une PPE.

Après diverses petites questions de détail, Samuel Gerber rapporteur du CC rappelle les conditions de vente.

Le prix du m2 est fixé à Fr. 50.- le m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018. Il faut ajouter à cette vente deux fois Fr. 1'750.- pour l'abornement de ces deux parcelles.

Les frais notariés et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de ces deux parcelles aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des Assemblées passe au vote.

C'est par **22 oui** en faveur de cette vente et **1 non** que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 635 d'environ 761 m2 et la parcelle no 636 d'environ 768 m2 à CG Construction Sàrl, Célien Gigandet, Les Breuleux, aux conditions précitées.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Parcelle no 651 (752m2) à Madame Sophie Baumgartner de Lajoux

Samuel Gerber rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant de Mme Sophie Baumgartner de Lajoux, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir H2 au lieu-dit Au Château.

Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 62.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 651 d'environ 752 m2 à Madame Sophie Baumgartner de Lajoux.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Parcelle no 681 (785m2) à Noémie et Johan Vuillaume de Delémont

Samuel Gerber rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Noémie et Johan Vuillaume de Delémont, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir H2 au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 681 d'environ 785 m2 aux époux Noémie et Johan Vuillaume de Delémont.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Parcelle no 687 (810m2) à Sophie et Simon Rebetez de Lajoux

Samuel Gerber rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Sophie et Simon Rebetez de Lajoux, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir H2 au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion

Jean-Louis Berberat demande la durée de validité d'une réservation de terrain ? Le maire Samuel Gerber et le secrétaire communal lui répondent qu'il n'y a pas de durée fixée.

Dès qu'une personne s'intéresse à une parcelle réservée, les bénéficiaires doivent, dans un délai très court, confirmer leur intérêt et présenter un projet en déposant une demande de permis de construire. Sans cela, la réservation est annulée.

La parole n'étant plus utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des Assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte de vendre la parcelle no 68 d'environ 810 m2 aux époux Sophie et Simon Rebetz de Lajoux.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

3. Nomination d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Samuel Gerber rapporte au nom du CC et demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il informe l'Assemblée que suite à la démission d'Alain Thiévent, déjà en 2018, il faut lui nommer un successeur.

Le CC unanime, propose à l'Assemblée la candidature de Monsieur Eric Rouvroy domicilié à Lajoux et connaisseur dans le domaine de la finance étant Conseillé en gestion de fortune.

Le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion et demande à l'assistance si elle a d'autres propositions à faire. Sans intervention de celle-ci il passe au vote.

C'est unanime que l'Assemblée nomme M. Eric Rouvroy membre de la commission des vérificateurs des comptes.

4. Diverses communications du Conseil communal

Dans cette séquence, le maire Samuel Gerber est le rapporteur du CC.

Succinctement et en quelques lignes il informe l'Assemblée sur les points suivants :

1) Situation de l'administration communale

Il informe l'assemblée que cette dernière devrait prochainement retrouver son rythme normal après plusieurs événements arrivés les uns après les autres qui ont perturbé le fonctionnement de notre administration ces deux dernières années.

Il profite de ce moment pour remercier les employés qui vont quitter le navire le 31 décembre prochain, plus communément Chantal Girardin-Miserez et Irma Crevoisier. Il les remercie pour leur engagement et leur disponibilité à la cause communale durant l'année et demie qui vient de s'écouler

Dans la foulée il annonce à l'Assemblée que le CC a nommé dernièrement Mme Alexandra Brogna de Moutier pour occuper le poste de collaboratrice à l'administration à 80%.

Il explique que le choix s'est porté sur cette personne en raison de ces connaissances au niveau de l'administration communale, travaillant actuellement dans deux communes du Jura bernois. Son contrat a été signé pour entrer en service le 1^{er} janvier 2020, effectivement le lundi 6.

Toujours dans le même domaine, Samuel Gerber maire répond à Nicolas Gogniat-Rohrer qui demande où en sera l'effectif de l'administration communale dès le 1^{er} janvier 2020

<i>Le secrétaire-caissier communal</i>	<i>à</i>	<i>90%</i>
<i>L'adjointe au receveur communal et Agente communale AVS</i>	<i>à</i>	<i>40%</i>
<i>La collaboratrice administrative</i>	<i>à</i>	<i>80%</i>

L'augmentation de l'EPT est due en grande partie à la mise en service du nouveau plan comptable MCH2. Il faut ajouter que nous n'avons plus d'apprenti/e depuis le 1^{er} août 2018.

2) Assainissement de la SNEP des Beusses

Il informe l'Assemblée que le crédit voté depuis quelques temps déjà sera subventionné par le Canton du Jura à hauteur d'environ Fr. 450'000.- comprenant le subventionnement de la revitalisation du Miéry (Fr. 90'000.-).

Les travaux ont été planifiés et devraient débiter, pour la réfection du chemin d'accès, au printemps 2020. Pour les autres projets ils devraient démarrer si possible en automne 2020 pour se terminer dans le courant de l'année 2022.

3) Budget 2020

Il informe l'Assemblée que pour les mêmes raisons qu'au point 1 ci-dessus, le budget 2020 sera soumis à l'Assemblée ordinaire prévue le 27 février 2020.

4) Nouvelle Maison des Œuvres

Il informe l'Assemblée que la construction de ce complexe arrive gentiment à son terme. Son inauguration est planifiée au samedi 1^{er} février 2020.

Il peut d'ores et déjà dire, sans prendre trop de risque, que l'investissement voté de Fr. 2'500'000.- ne devrait pas être dépassé. La consolidation de ce dernier se fera certainement lors de l'Assemblée des comptes 2019, au plus tard en juin 2020.

5) Reconstruction du Restaurant de la Chevauchée

Cette dernière est en bonne voie puisque la demande du permis de construire a été déposée dernièrement laissant entendre que les travaux devraient avoir lieu en 2020.

Le maire Samuel Gerber termine cette revue en s'adressant à l'assistance pour lui dire que sa démission, décision difficile à prendre, a été longuement réfléchi et que ce sont des raisons personnelles et professionnelles essentiellement qui l'ont contraint à ce choix.

Très ému il s'excuse auprès de la population de Lajoux pour cette issue prématurée mais oh combien incontournable.

Il profite de ce moment pour souhaiter à toutes et à tous une belle et heureuse année 2020.

Séverine Gogniat vice-maire, tient ici à remercier chaleureusement Samuel pour son engagement, sa disponibilité, sa serviabilité et son sens des responsabilités qu'il a su assumer sans compter son temps, son investissement personnel durant cette année difficile qui a suivi le décès de Raymond. Nous ne pouvons que nous incliner devant son choix et lui souhaiter tout le meilleur et bonne chance pour son avenir personnel et professionnel.

Avant de clôturer cette assemblée, le vice-président Clovis Brahier demande si l'une ou l'autre personne veut poser une question, même l'option des divers n'est pas mentionnée dans l'ordre du jour.

Nicolas Gogniat-Rohrer a trois questions, l'une portant sur le remplacement du géomètre régional par un bureau extérieur au canton, comment et pourquoi ?

L'autre, sur l'état vétuste du chemin de la Vie aux morts ? La dernière, sur le personnel de l'administration communale, a déjà été résumé ci-dessus dans le paragraphe réservé à cela lors du rapport du maire.

Ce dernier, lui répond que le renouvellement de la période du géomètre, arrivé à échéance, a été mis en postulation afin de trouver, le cas échéant, des prestations meilleures marchés.

Souvent remis en causes, celles d'aujourd'hui n'étaient pas toujours satisfaisantes. De plus, la dernière facture reçue qui s'élevait à Fr. 30'000.- a laissé le CC perplexe et désabusé.

Le résultat de cet appel d'offre s'est avéré positif pour la commune, puisque l'offre du bureau Lehmann de Moutier, avec une antenne aux Franches-Montagnes sous la responsabilité d'André Tschoudi, est sorti nettement meilleur marché ce qui a convaincu le CC, qui, sans autre formalité lui a adjugé les travaux pour la prochaine législature.

En ce qui concerne, le chemin de la Vie aux Morts, Samuel Gerber lui rappelle qu'il y a quelques années il avait été refait par la commune de Lajoux, jusqu'à la sortie de la forêt, avec une participation aux frais de Fr. 2'000.- de la commune des Genevez. Aujourd'hui nous savons qu'il faudrait faire quelque chose mais le CC de Lajoux à bon espoir de voir sa réfection incluse dans le projet en cours du Remaniement parcellaire de la commune des Genevez.

Jean-Louis Berberat, demande au CC où en est le nouveau règlement d'utilisation et de financement des réseaux d'eau potable et eaux usées ?

Il lui est répondu par le maire et le secrétaire communal qu'il a été mis en veilleuse à la demande du service de l'environnement de la RCJU, ce dernier n'ayant pas encore trouver sa forme juridique à la suite du refus par la Confédération de celui de la Haute-Sorne. Il lui est rappelé qu'il s'agit d'un règlement compliqué qu'il faudra traiter avec attention et sérieux.

Pierre Gogniat quant à lui, aimerait savoir où en est le projet de 40 ans/40 arbres. François Brahier-Jeckelmann responsable des forêts et du dossier, l'informe qu'à ce jour nous avons une possibilité par la plantation de 20 arbres par des privés et de 20 dans les forêts communales.

Aujourd'hui le dossier est géré par le garde-forestier Guillaume Schaller, qui va prochainement soumettre un concept général pour la plantation de ces quarante arbres, aux instances cantonales. Cela devrait être fait en janvier 2020.

La parole n'étant plus demandée, Clovis Brahier vice-président, lève l'assemblée, il est 21h50.

Le vice-président :

Clovis Brahier

Le secrétaire communal :

Jean-René Brahier

Validé lors de la prochaine assemblée par :

Le Président :

Jean-Paul Farine